

avait informé M. Fuller et les autres réclamants que le titre des Sauvages n'était pas encore éteint — ceci se passait en février 1873 — mais que, dès qu'il serait éteint, si M. Fuller et les autres réclamants étaient disposés à prendre les concessions et y construire des scieries, le gouvernement ferait droit à leur demande. C'est entre cette date et celle de la démission du gouvernement que le titre des Sauvages fut éteint ; de sorte que le gouvernement, bien que l'arrêté ministériel n'ait été adopté que le 3 novembre, n'a fait que donner suite à la politique qu'il avait arrêtée antérieurement, c'est-à-dire à une époque où il jouissait encore de la confiance du peuple comme ses mandataires en parlement.

Or, je dois dire que nous avons fait précisément la même chose. Quand M. Sutherland demanda une concession dans le haut de la Saskatchewan, sous l'administration de mon prédécesseur, M. Laird, le titre des Sauvages n'était pas encore éteint dans cette partie du pays ; et l'on fit à M. Sutherland la même réponse que le gouvernement précédent avait faite à M. Fuller, dans des circonstances précisément les mêmes, quelques années auparavant, savoir : que le titre des Sauvages n'était pas encore éteint, mais que, dès qu'il le serait, on ferait droit à la demande. Après l'extinction du titre des Sauvages, MM. Sutherland et Cook renouvelèrent leur demande.

La remarque de l'honorable ministre de la justice, que nous avons accordé 200 milles carrés, tandis que 100 milles carrés seulement ont été accordés à l'honorable député de Lincoln (M. Rykert), me paraît être absolument étrangère à la question soulevée par l'honorable député d'Oxford (Sir Richard Cartwright). Il importe peu que la concession fût considérable ou non. L'étendue de la concession ne fait rien à la question de savoir si l'opération a été légitime ou illégitime. Si l'honorable ministre veut examiner les arrêtés ministériels produits en 1882, il verra qu'on a accordé de nouvelles concessions à des messieurs qui avaient déjà obtenu des concessions d'une très grande étendue ; et je vois que dans un cas particulier, on a accordé à un concessionnaire une nouvelle concession de 100 milles carrés. Cela a été fait dans le cas de MM. McClaren, Peels, Haggart et Nichol. L'honorable ministre fit rapport que MM. McLaren et Cie, demandaient une nouvelle concession de 100 milles carrés dans les environs de Shell River. Si nous recherchons la concession qu'avaient déjà ces messieurs, nous voyons qu'ils en avaient une de 100 milles carrés.

La question de savoir si cette étendue est trop considérable ou non dépend absolument de certaines circonstances. Je vois dans les rapports produits que certains commerçants de bois, qui n'avaient acquis des concessions forestières que trois ou quatre années auparavant, informèrent le gouvernement que le bois était épuisé sur leurs concessions. Voilà une scierie dont les machines, qui ont à peine un commencement d'usure, vont devenir inutiles si ces messieurs n'obtiennent pas une nouvelle concession. Or, je me rappelle fort bien que lorsque cette concession dans le haut de la Saskatchewan fut accordée, un rapport fut fait. Le rapport doit se trouver dans les archives du ministère. Le colonel Dennis, qui était alors arpenteur général, calcula dans combien de temps le bois serait épuisé sur une concession de 200 milles carrés, avec une scierie comme celle que ces messieurs se proposaient de construire, et je me rappelle parfaitement que le

temps fixé était de douze à quinze ans. A tout événement, c'était une période beaucoup plus courte que les 21 ans pour lesquels la concession était faite. Il n'était pas de l'intérêt public que les concessions fussent vendues, qu'on fit une dépense considérable en fait de construction de scierie, là où la quantité de bois ne pouvait approvisionner une scierie que pendant une très courte période.

Je désire donner des explications sur une autre chose qui a été discutée dans la presse ministérielle, et, de temps à autre, par des membres de cette chambre. On a dit que nous avions autorisé MM. Cook et Sutherland à acquérir la concession de 200 milles carrés par lots ayant au moins 20 milles d'étendue. Cette question a été étudiée avec soin. Je me rappelle qu'elle a été discutée maintes fois en vue de la superficie convertie en bois dans cette région ; et cette disposition fut établie après mûr examen.

Nous constatâmes que le long de plusieurs rivières se déchargeant dans la Saskatchewan, et surtout de celles qui n'étaient pas près de sa source, le bois ne se trouvait que sur des lisières ayant un quart de mille environ, quelquefois un demi-mille, rarement un mille de profondeur. Il me parut, de même qu'à l'arpenteur général et au sous-ministre d'alors, avec qui je discutai la question avant de la soumettre à l'attention de mes collègues, qu'il n'était pas désirable d'encourager les commerçants de bois à déboiser ces lisières le long des rivières, mais qu'on devrait laisser en grande partie cette superficie aux colons, afin qu'ils pussent se procurer du bois pour leurs clôtures et autres choses dont ils avaient besoin et l'utiliser, de même qu'ils le faisaient pour le bois qui se trouvait sur leurs homesteads ; et que, conséquemment, si nous déclarions que les commerçants de bois ne pourraient prendre de lot ayant moins de 20 milles d'étendue, ils ne seraient pas portés à s'emparer de ces lisières, parce qu'ils ne se soucieraient pas de payer des redevances sur une superficie de 20 milles alors que, peut-être, un tiers seulement de cette superficie était couverte en bois. Notre but était de forcer les commerçants de bois à s'emparer des régions où le bois abondait partout et qu'étaient, à proprement parler, des régions forestières, par opposition à ces lisières boisées qu'on trouvait le long des rivières.

Nous avons aussi constaté qu'il n'y avait dans toute cette région qu'une seule scierie. On se rappellera qu'à l'époque où le permis fut donné, le courant de colonisation du Nord-Ouest était dirigé vers Battleford et Prince-Albert et autres endroits sur la rivière Saskatchewan. Les explorations du chemin de fer canadien du Pacifique avaient été faites dans cette direction, dans les environs de Battleford, et les travaux de colonisation étaient faits à l'avance dans cette partie du pays que l'on croyait devoir être traversée par un chemin de fer. Nous n'avions alors aucune raison de supposer que cette immigration cesserait, car, ni le gouvernement au pouvoir ni nos successeurs par la suite n'anticipaient un changement dans la localisation du chemin de fer en cet endroit. Or, comme il n'y avait qu'une scierie dans ce district, où dans certains cas le bois se vendait \$100 le 1,000 pieds, il était opportun d'y attirer d'autres commerçants de bois.

A cette époque, l'arpenteur général entra en communications avec plusieurs personnes, entre autres, avec messieurs Cook et Sutherland, chacun d'eux ayant déjà demandé une concession de 100 milles carrés et s'étant unis pour obtenir une concession